

ISSN 1727 – 8651

JOURNAL
de la
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
de
L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ



LOME - TOGO

Le Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé est
référéncé dans African Journal on Line (AJOL) [www.inasp.org/ajol]

VOLUME 19
(2017)

Numéro 1

SOMMAIRE

SCIENCES AGRONOMIQUES

1. BACHABI F. & al. (Bénin)
Distribution and Prevalence of *Aphelenchoides besseyi* (Christie) on rice seeds in Africa, 1
2. ACCROBESSY K. & al. (Togo)
Etat des lieux de la gestion des insecticides au Togo, Afrique de l'ouest, 11
3. SEME K. & al. (Togo)
Etude de la fertilité et de la fécondité des femelles bovins inséminées sur chaleurs induites au sud-Togo, 29

Sciences et Technologies

Sciences de la Vie et de la Terre

4. IBRAHIM K. & al, (BURKINA FASO)
Etude de l'activité antihypertensive du décocte aqueux des gousses de *phaseolus vulgaris l.* (fabaceae) sur le rat, 41
5. AGBOSSOUMONDE Y., TAÏROU S. M. & ALAYI G. (Togo)
Géochimie des éléments tracés des éclogites panafricaines des monts Lato au sud-Togo, 49
6. NKOUANDOU O. F. & al. (Cameroun)
Données nouvelles sur la pétrologie et géochimie des phonolites de Margol-Borong (nord-ouest Ngaoundéré, plateau de l'Adamaoua, Cameroun), 65

Sciences de l'Homme et de la Société

Sociologie

7. ACKAH YAO M.E. (Côte d'Ivoire)
Pratiques managériales et stress au travail chez les salariés abidjanais, 89
8. CODO C.-N. (Bénin)
Les représentations sociales des musées par les jeunes de la commune de Ouidah au Bénin, ... 99
9. DIARASSOUBA S. (Côte d'Ivoire)
Le poststructuralisme et l'enseignement de l'anglais, que nous révèle la culture de la salle de classes ? Réflexion sur l'instruction de l'anglais, langue étrangère : le cas de l'Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire, 117
10. Dr GBAGUIDI G. A. G. (Bénin)
Etat des lieux de la promotion des langues nationales au Bénin, 137
11. COULIBALY B. (Côte d'Ivoire)
Vécu de la grossesse et maladies infantiles chez les Mahou de la ville de Bouaké (RCI), 151

Lettres, Langues et Arts

Lettres modernes

12. AMELA D. (Togo)

La Déméninge, de Daniel Lawson-Body, une mixture de l'Amour Agape et Eros,161

13. ESSIS AKPA A. (Côte d'Ivoire)

Enjeux de l'épithétisation multiple dans la prose romanesque négro-africaine,171

Sciences de l'Homme et de la Société

Géographie

14. ZONDJI C. E. G. & BOKO M. (Bénin)

Dynamique démographique et offres de services de soins modernes dans la zone sanitaire Allada-Toffo-Zè (Bénin),183

15. MAPKONSE M. & HOUNSOU B. (Bénin)

Dynamique de la côte après la réalisation des épis, ouvrages de protection situés à l'est de l'épi de Siafato à Cotonou au sud-Bénin,203

Sciences de la Santé

16. DOSSIM S. & al (Togo)

Sensibilité des souches d'*Escherichia coli* isolées sur deux années (2009-2010) aux β -lactamines et quinolones au laboratoire de microbiologie du chu campus de Lomé,227

17. N'GUESSAN A. & al. (Côte d'Ivoire)

Formulation de microparticules et de gélules à base de *Sida acuta (malvaceae)* par spray drying237

18. AGBEKO F. & al. (Togo)

Morbimortalité hospitalière des préadolescents au Centre Hospitalier Régional de Lomé-Commune au Togo,245

19. SAMA H.D. & al. (Togo)

Prise en charge des urgences au service d'accueil des urgences chirurgicales du CHU Sylvanus Olympio de Lomé (Togo) : difficultés, solutions et perspectives,253

20. ANAYO K. N. & al. (Togo)

Maladie de Devic : à propos d'un cas rapporté au CHU-SO et revue de la littérature,261

21. KAKPOVI K. & al. (Togo)

Affections rhumatologiques du sujet âgé en consultation rhumatologique à Lomé (Togo),267

22. BAGNY A. & al. (Togo)

Connaissance et acceptation du vaccin contre l'hépatite B par les mères et statut vaccinal des mères à Lomé (Togo),275

23. KAKPOVI K. & al. (Togo)

Prévalence et facteurs de risque associés à la lombalgie chez le personnel hospitalier à Lomé (Togo),281

24. AMEDOME K. M. & al. (Togo) Résultats visuels et complications après chirurgie de la cataracte : cas de l'hôpital ophtalmologique Saint André de Tinré au nord-Bénin,	291
25. SABI K.A. & al (Togo) Syndrome néphrotique de l'adulte à propos de 39 cas suivis au service de néphrologie du CHU Sylvanus Olympio,	299
26. AMEDOME K. M. & al. (Togo) Atteintes oculaires en milieu professionnel à risque : cas des soudeurs de la ville de Cotonou au Bénin,	305
27. DOSSOUVI T. & al. (Togo) Fistule entérocutanée spontanée. A propos de trois cas,	313
28. SABI K.A. & al (Togo) Profil et facteurs de risques des dysthyroïdies chez l'hémodialysé chronique au Togo : étude multicentrique de 119 hémodialysés chroniques,	319
29. DOUTI N. & al, (Togo) Prise en charge des intoxications par envenimation chez les enfants âgés de 0 à 15 ans aux Centres Hospitaliers Préfectoraux de Kpalimé et de Danyi (Togo),	327
30. GUINHOUYA K.M. & al. (Togo) Les neuropathies périphériques associées à l'infection à VIH : aspects épidémiologiques et cliniques,	333
31. AGBEKO F. & al (Togo) Infection à VIH de l'enfant en milieu rural au Togo,	343
32. DOUTI N. al (Togo) Epidémiologie de l'intoxication par envenimation chez les enfants de 0-15 ans aux Centres Hospitaliers Préfectoraux de Kpalimé et de Danyi,	353
33. DOSSOUVI T. & al. (Togo) Méthode de Taylor dans la prise en charge de la perforation des ulcères gastroduodénaux : une étude prospective au Centre Hospitalier de Douai (France),	359
34. AGBA L. & al. (Togo) Cannabis et thrombose du sinus caverneux,	363
35. ADABRA K. & al. (Togo) Prise en charge et surveillance d'une exostose solitaire du fémur chez une fillette de 11 ans,	369
36. BISSAH H. & al. (Togo) Manifestations stomatologiques liées au VIH à Lomé,	379
37. FIAWOO M. & al. (Togo) Prévalence de l'infection à VIH chez les patients victimes d'un accident vasculaire cérébral au CHU Campus de Lomé,	385

38. GUINHOUYA KM. & <i>al.</i> (Togo) Le VIH chez le malade neurologique aux CHU de Lomé,	395
39. TCHAOU M. & <i>al.</i> (Togo) Etat des lieux du stockage et de l'archivage des examens d'imagerie médicale dans les deux centres hospitaliers de références de Lomé,	405
40. MOUMOUNI A.K. & <i>al.</i> (Togo) Abcès cérébral associé à une cardiopathie congénitale cyanogène. A propos de 3 cas,	413
41. BAGNY A. & <i>al.</i> (Togo) Coloscopie chez le sujet âgé de plus de 65 ans : indications, résultats au CHU campus de Lomé,	421
42. MANEH N. & <i>al.</i> (Togo) Chirurgie gratuite de la cataracte en stratégie avancée à Lomé (Togo) : quel gain visuel ?	425
43. ADABRA N. & <i>al.</i> (Togo) Prise en charge et surveillance d'une exostose solitaire du fémur chez une fillette de 11 ans,	433
Sciences des Activités Sportives	
44. TONON B.A. & <i>al.</i> (Bénin) Analyse du débit de filtration glomérulaire de repos chez des joueuses de sports collectifs au Bénin.....	439
45. ODJOUSSOU M. (Bénin) Unité théorique et pragmatique de l'Education Physique et Sportive (EPS) au Bénin : entre prescriptions formelles et rôle de la noosphère,	451
46. ABALOT E-J. & <i>al.</i> (Bénin) Les institutions sportives et les pouvoirs publics en Afrique Noire Francophone : les paradoxes d'un équilibre fragile et/ou inachevé des pouvoirs (1920-2010),	475
47. GAGLOZOUN A. & <i>al.</i> , (Bénin) La formation des cadres sportifs et les performances sportives au Bénin : de l'analyse de la question du retour sur investissement,	491
Sciences et Technologies	
Sciences de l'Ingénieur	
48. YOVOGAN J., AKOWANOU Ch. & DEGAN G. Transfert convectif dans les lits poreux fluidisés anisotropes et soumis à un champ magnétique transversal,	505

Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé (Togo)

COMITE DE LECTURE:

Professeur M. GBEASSOR (Togo)
Professeur K. AHADZI-NONOU (Togo)
Professeur K. TCHAKPELE (Togo)
Professeur B. SINSIN, (Bénin)
Professeur T. T. K. TCHAMIE (Togo)
Professeur K. AKPAGANA (Togo)
Professeur A. K. C. JOHNSON (Togo)
Professeur M. L. BAWA (Togo)
Professeur K.M. NUBUKPO (Togo)
Professeur M. DAVID-PRINCE (Togo)
Professeur K. KOUMAGLO (Togo)
Professeur K. JONDO (Togo)
Professeur K. SANDA (Togo)
Professeur K. KADANGA (Togo)
Professeur K. KOKOU (Togo)
Professeur K. BATAWILA (Togo)
Professeur P. SANKARA (Burkina Faso)
Professeur M.GOEH-AKUE (Togo)
Professeur K. KOSSI-TITRIKOU (Togo)
Professeur M. MOUDACHIROU (Bénin)
Professeur B.TCHAM (Togo)
Professeur K. BEDJA (Togo)
Professeur K. KILI, (Togo)
Professeur G. DJANEYE-BOUNDOU (Togo)
Professeur G. TCHANGBEDJI, (Togo)
Professeur N. BIGOU-LARE (Togo)
Professeur A. SANTOS (Togo)
Professeur M. KPODAR (Togo)
Professeur A. VOVOR (Togo)
Professeur K. AMOUZOU (Togo)
Professeur B. GNON (Togo)
Professeur K. NUBUKPO (Togo)
Professeur E. AGBODJI (Togo)
Professeur A.-R. AGBERE (Togo)
Professeur D. DOSSEH (Togo)
Professeur K. A. BALOGO (Togo)
Professeur M. A. MOHOU (Togo)
Professeur K. NAPO (Togo)
Professeur M. BANNA (Togo)

COMITE DE REDACTION:

Rédacteur en Chef : Professeur Ampah Kodjo Christophe JOHNSON

Membres :

- Professeur Komi KOSSI-TITRIKOU
- Dr Milohum Mikesokpo DZAGLI
- Dr Marra DOURMA
- M Tata Koffi KUWONU

Traitement et Mise en page : M Komi AGBAVON

ETAT DES LIEUX DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES AU BÉNIN

STATUS OF PROMOTION OF NATIONAL LANGUAGES IN BENIN

Dr GBAGUIDI G. A G.

Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (INJEPS)
Département des Sciences et Techniques des Activités Socio-Educatives (STASE),
Laboratoire des Sciences Humaines et Sociales/INJEPS
E-mail : argbagui@yahoo.fr

(Reçu le 04 Décembre 2016 ; Révisé le 09 Février 2017 ; Accepté le 22 Mars 2017)

RESUME

Le présent travail traite des échecs répétés des tentatives de promotion des langues nationales au Bénin. Nous avons alors réalisé des entretiens avec 16 personnes ressources dont 3 acteurs publics de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales et 5 acteurs privés l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, 3 chercheurs et 5 personnes ressources. Le traitement des informations nous a permis d'obtenir les résultats majeurs ci-après: 31,25 % de nos enquêtés affirment que la promotion des langues nationales est un facteur de développement, 25% un enjeu de taille pour la société, 18% un droit pour le peuple de savoir lire et écrire dans sa langue, 12,5% affirment qu'elle permet à chaque individu de s'approprier sa culture et 12,5 affirment que c'est l'une des conditions importantes pour assurer la qualité de la formation donnée aux apprenants. Des actions d'alphabétisation, de recherche dans le domaine des langues, de formation en linguistique, d'élaboration de document didactique et de création de Ministère ont été menés par l'Etat comme par les privés mais 56,25% de nos interlocuteurs contre 43,75 affirment que les privés interviennent plus dans la promotion des langues nationales que l'Etat. Au niveau des problèmes que rencontrent les actions de promotion des langues, nous retenons de nos investigations qu'ils sont à 44% d'ordre structurel et institutionnel, 25% financières, 19% politique et 12% culturel.

Mots-clés : développement, langues nationales, promotion, Etat, Bénin.

ABSTRACT

Objective through this research is to analyze problems related to the promotion of national languages in Benin. We have then conducted interviews with 16 stakeholders including 3 public stakeholders of literacy and the promotion of national languages, 3 researchers and 5 resource persons. Information processing has allowed us to obtain the main results as follows: 31.25% of our respondents believe that the promotion of national languages is a factor of development, 25% a major challenge for the company, a 18% right for the people to read and write in their own language, 12.5% think it allows each individual to appropriate culture and 12.5 think it is one of important conditions to ensure quality training given to learners. Literacy activities, research in the field of languages, linguistic training, development and educational document and creation of Ministry were carried by the state as a private but 56 25% of our respondents believe that 43.75 against private intervene more in the promotion of national languages as the state. Among the problems faced by the promotion of languages, our investigation points at 44% are structural and institutional, 25% financial, 19% political and 12% cultural.

Keywords: development, national language, promotion, state, Benin.

INTRODUCTION

*L*e langage sous sa forme parlée ou écrite, est le véhicule indispensable de tout le savoir humain ; il est le fondement essentiel de toute forme de coopération sans laquelle la civilisation ne peut exister » (Bada M, 2009, 92). Cette affirmation nous montre l'importance de la communication pour l'être humain. Sachant que toute communication passe par la langue, cette dernière est donc un élément catalyseur, un instrument capital de l'existence humaine. Outil de travail, la langue se révèle être d'une nécessité sans laquelle aucune société ne peut se maintenir. Elle engage toute la survie des différents secteurs d'activités d'une nation ou encore toute la vie de celle-ci. Rien ne peut se faire sans la langue. En effet, dans la pratique quotidienne béninoise, la langue officielle, le français, occupe une place importante dans les relations humaines surtout dans les grandes villes (Cotonou, Porto-Novo et Parakou), le français dispute la place aux langues nationales.

Aujourd'hui, force est de constater que les langues nationales ont du mal à «cohabiter» avec les langues étrangères sans courir le risque d'être dénaturées. Très peu de jeunes béninois instruits savent correctement s'exprimer dans leurs langues nationales, encore moins les écrire. Or, *la langue est le premier instrument de communication et de développement d'un peuple*, (Yaï, 2009). Les nations qui ont su faire la promotion de leurs langues nationales sont celles qui émergent très rapidement. En cela, l'expérience de la Chine est plus édifiante car ce pays s'est positionné en face du monde et s'impose à notre ère parce qu'ayant su faire la promotion de sa langue. Les objectifs du développement se réalisent et l'on remarque son avancée parmi les autres pays.

Selon le Réseau National des Opérateurs privés pour la Promotion de l'Alphabétisation et des Langues (RÉNOPAL) et les cadres du sous-secteur, le budget alloué chaque année à l'alphabétisation et à la promotion des langues nationales par l'Etat est encore inférieur à 1% de celui alloué à tout le secteur du système éducatif béninois, ce qui permet de déduire que le sujet n'est pas encore circonscrit et perçu comme une

problématique par les décideurs. Il est vrai, à y voir de près, des politiques ont été élaborées depuis des années et même récemment en vue de la promotion de l'alphabétisation et des langues nationales. Mais signalons que l'élaboration d'une politique n'est pas une fin en soi et n'a de valeur que si elle mise en œuvre.

Actuellement dix langues à savoir le ajá, le baatonum, le dendi, le fon, le ditammari, le yorubá yom le gun, le gen et le et le fulfuldé sont en cours d'expérimentation dans le système éducatif formel du Bénin. Comment assurer la promotion de ces langues ?

L'objectif de travail est de faire un état des lieux sur la promotion des langues nationales qui représente l'un des facteurs importants pour le développement du Bénin. Il s'agit plus spécifiquement :

- d'apprécier les actions de promotion des langues nationales déjà menées ;
- d'analyser les problèmes liés à la promotion des langues nationales au Bénin.

I- CONTEXTUALISATION

Le Bénin, d'une superficie de 114.763 Km² est limité au Nord par le fleuve Niger, à l'Est par le Nigéria, à l'Ouest par le Togo et au Sud par l'Océan Atlantique. Sur le plan démographique, le quatrième recensement général de la population et de l'habitat de mai 2013 a permis de dénombrer une population résidente de 9.983.884habitants dont 3.284.119 hommes, soit 48,5 % et 5.115.704 femmes, soit 51,2 % de la population totale, avec 2.830.876 ménages dont la taille moyenne est de 5,59 personnes, (RGPH4, 2013).

Comme la plupart des Etats de l'Afrique, le Bénin est multilingue à l'image des différents groupes socioculturels et ethniques qui le composent ; on y trouve plus d'une cinquantaine de langues dont plus du tiers dans le septentrion. Au Bénin donc les langues nationales « cohabitent » avec le français. Les langues du Bénin se répartissent en trois groupes linguistiques dont :

- les langues du groupe « *kwa* » comprenant la totalité des langues de la partie méridionale du

pays ;

- les langues du groupe « *gur* » ou « *voltaïque* » comprenant la plupart des langues de la partie septentrionale du pays ;
- les langues du groupe « *afro-asiatique* » et autres langues.

Des travaux postérieurs ont proposé des classifications différentes de celles-ci ; mais ceux-ci ne modifient pas fondamentalement les données que nous avons présentées et qui représentent une configuration générale de la situation linguistique du Bénin. Aujourd'hui, il serait prétentieux d'avancer avec certitude des chiffres exacts par rapport au nombre de locuteurs de chaque langue compte tenu de plusieurs raisons dont : la mobilité de l'ensemble de la population du pays et l'intelligibilité systématique au sein de certaines langues du groupe « *kwa* » notamment. Les groupes sociolinguistiques sont distingués et constituent des rassemblements de langues selon l'intercompréhension entre ces dernières.

Pour (Diop, 2008) « *des pays émergents non occidentaux ont prouvé à l'évidence la pertinence de s'appuyer sur leurs langues et leurs cultures pour générer un mouvement de développement. Ils ont témoigné que la langue et la culture, loin d'être des facteurs inhibiteurs, sont de puissants adjuvants du développement rapide et durable d'une nation* ». On pourrait alors se demander comment l'éducation de qualité, l'ancrage dans sa culture et ses traditions s'effectueraient dès lors qu'on banalise les langues nationales ?

Longtemps, les politiques de langues en Afrique et plus particulièrement au Bénin sont conçues de telle sorte qu'elles donnent l'impression que, c'est seulement en langue étrangère que le développement ne peut relever d'une réalité concrète. Mieux, lorsqu'on analyse avec minutie les politiques de nos jours, on comprend nettement que la richesse qui se trouve dans nos langues nationales n'est que partiellement cernée par les dirigeants. Ces derniers ne sont pas parvenus jusqu'à présent à investir convenablement dans l'alphabétisation ; ni

penser concrètement à l'utilisation, des langues nationales dans le système d'éducation formel, non pas comme une matière mais une langue d'enseignement ou la création et le développement de l'environnement lettré. Le travail sur la promotion des langues nationales n'a pas été fait dans une synergie pouvant conduire à l'adoption et l'utilisation d'une seule langue nationale.

La culture d'un peuple n'est en aucun cas au-dessus de la culture de l'autre et chaque élément culturel participe sans nul doute à l'accomplissement du territoire qui l'a vu naître. Une question importante mérite d'être posée : « de quels savoirs le français est-il le véhicule ? » et (Baudin, 1992 : 36) de répondre « *jusqu'à maintenant, certainement pas des savoirs dont l'enfant des pays du Sahel a eu l'expérience dans son entourage avant d'entrer à l'école ; ni les savoirs du berger guidant et soignant ses animaux, ni les techniques artisanales du vannier et du teinturier, ni les compétences du guérisseur choisissant ses simples, ni les milles et une inventions des petits métiers de la ville. En arrivant en classe, l'écolier abandonne avec sa langue maternelle toute l'identité culturelle qu'elle a permis de mettre en place et de transmettre ; la langue française et la connaissance ne font alors qu'un seul bloc, tout le savoir passe par la parole du maître et tout ce qui n'est pas parole du maître n'est pas savoir* ». Chaque espace géographique détient quelque chose de particulier qui de ce fait lui est propre, dont seuls les ésotériques approuvent la valeur. En outre, le Bénin est un pays multilingue jusqu'à plus d'une soixantaine de parlers ou d'intention linguistiques et loin de croire que le plurilinguisme est un handicap à la politique de langues, cela devient un mobile d'atteinte des objectifs de la nation béninoise.

Bien que le français demeure encore la langue officielle, les Béninois utilisent plus couramment les parlers nationaux, reflet de leur vision du monde, de leur mentalité et de leurs mœurs.

II- PROBLEMATISATION

2. 1- Revue de littérature

Selon (Diop, 2008), les échecs répétés en

matière d'introduction des langues nationales dans les programmes scolaires formels s'expliquent par trois raisons, une principale et deux subsidiaires. La raison principale est le manque de volonté politique. Celle-ci se traduit, d'une part, par une politique et une planification linguistiques approximatives, pour ne pas dire laxistes, et d'autre part, par l'absence notable, pour une bonne mise en œuvre des politiques, de ressources humaines compétentes dans certains domaines essentiels. La volonté politique pourrait être définie selon lui comme « *l'engagement politico - idéologique des hommes et femmes au pouvoir en faveur de quelque chose* ». Celle-ci est mesurée à l'aune des actes concrets posés en termes de matérialisation de cet engagement. En effet, l'aspect politico- idéologique nous informe sur la vision des tenants du pouvoir en ce qui concerne la question des langues nationales. Elle doit s'exprimer clairement à travers la politique et la planification linguistiques qui doivent non seulement indiquer le statut de nos différentes langues nationales mais aussi la manière dont on compte amener chacune à remplir le statut qui lui a été reconnu.

Le français est la langue officielle de la République du Bénin. En effet la constitution du Bénin lui reconnaît ce statut à l'alinéa 6 de son article premier : « *La langue officielle est le français* ». Ceux qui ne la maîtrisent pas ne jouissent d'aucune considération dans certains milieux. Ne pas s'exprimer en français est le signe manifeste déficit intellectuel. Les locuteurs du français occupent une position d'autant plus avantageuse qu'ils sont d'un niveau d'instruction élevé. Dans les médias, le français occupe une place prépondérante, même si le journal et certaines émissions se font aujourd'hui en langues nationales pour des raisons de service public. L'utilisation des langues dans le développement, et au départ dans l'enseignement, suppose que parallèlement un effort soit fait pour que l'identité des langues soit scientifiquement décrite. Or, « *Quand on parle de développement de la nation, il doit être perçu sous sa forme qualitative et quantitative* » (Yola Kpara, 2014). Ainsi, Guissou, 2007 met en évidence les liens scientifiques mesurables entre le développement des langues nationales

dans un pays et le développement socio-économique, culturel et politique de la Nation. Sans langues nationales aucune construction nationale n'est possible. C'est pourquoi il réfute point par point les faux arguments « *purs préjugés d'ignorants* » qui servent à empêcher l'application des recommandations de l'UNESCO de 1958 sur l'alphabétisation et l'éducation en langues nationales dans les ex-colonies européennes d'Afrique.

La valeur d'une langue est celle que ses locuteurs lui confèrent. Il n'y a pas de « petites langues », mais des langues que ses locuteurs dévalorisent eux-mêmes. Mieux, « *Aucun peuple ne s'est développé uniquement à partir de l'extérieur. Si on se développe, c'est en tirant de soi-même, les éléments de son propre développement. En réalité, tout le monde s'est développé de façon endogène [...]. Le développement est un phénomène total qu'il faut embrasser dans sa totalité. Dans cette totalité, les facteurs culture et éducation sont primordiaux, [et les facteurs les plus intimes du développement sont presque indéfinissables et impalpables]* » (Ki-Zerbo, 2004 : 172-173). « *Le problème des langues est fondamental parce qu'il touche à l'identité des peuples. Et l'identité est nécessaire pour le développement comme pour la démocratie* » (*ibid.* : 81).

De même les enfants puis les adolescents qui ont baigné dans le bilinguisme, ont une agilité d'esprit qui les rend performants scolairement et surtout à apprendre plus facilement d'autres langues. Pour (Belanger, 1999) l'homme alphabétisé est beaucoup plus apte à nourrir la réflexion parce que capable de puiser les sources de son inspiration au contact des expériences des autres communautés grâce au progrès du signe écrit. Pour qu'il n'y est pas de revirement nocif à l'action éducative, les responsables des programmes d'alphabétisation auront à affiner la démarche andrago-pédagogique. Il faudra insister sur le fait que l'acquisition de la langue maternelle ouvre des perspectives heureuses pour des personnes qui s'y adonnent. Mais quand on parle de promotion des langues nationales au Bénin, il y a trois volets essentiels qui doivent être pris en compte. Il s'agit d'abord de l'éducation non formelle qui concerne

l'alphabétisation et l'éducation des adultes(AEA) et autres alternatives éducatives. Ensuite, l'éducation formelle qui prend en compte l'introduction des langues nationales à l'école. Enfin, le développement de l'environnement lettré qui évoque toutes les initiatives œuvrant à la création des conditions permanentes de lecture et de communication écrite indispensables à l'entretien et à la consolidation des acquis de l'alphabétisation dans tous les secteurs.

L'utilisation des langues béninoises comme moyens d'instruction est considérée comme l'un des facteurs clés dans la quête vers l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation en Afrique. En effet, l'inefficacité scolaire (par ex. les taux élevés d'abandon et de redoublement dans le rang des apprenants à tous les niveaux d'instruction) est dans une large mesure liée au fait que les enfants doivent apprendre à lire, acquérir des connaissances et passer les examens dans une langue que souvent ils ne maîtrisent, ni ne pratiquent (chez eux/avec leurs pairs). Le redoublement est non seulement inefficace en termes de coût mais en outre, le découragement des apprenants peut aussi conduire à l'abandon ou au retour à l'illettrisme et à l'échec de facto de réaliser leur droit à l'éducation (de base).

L'étude d' (Adjibodou, 2006) dévoile les limites de l'école classique actuelle. Dans ce sens, il montre que les premières gymnastiques intellectuelles difficiles et délicates sont la compréhension, l'expression et la lecture. Ces dernières soutiennent les autres disciplines d'acquisition du savoir comme le calcul, les différentes sciences etc. Selon lui, il faudra aussi tenir compte du fait qu'en Afrique, même avant l'école « *l'enfant est presque toujours confronté à une situation linguistique complexe, jamais simple en tout cas. Il est toujours en situation de diglossie ou de multilinguisme. Et le seul cas de figure qui ne soit pas représenté dans sa vie quotidienne est celui du monolinguisme* » (Calvet, 1987).

La promotion d'un environnement lettré est un moyen important pour le développement des langues nationales. Dans le contexte béninois, la

décentralisation devrait être un soutien actif pour la promotion des langues nationales. On devrait par exemple écrire en langues nationales sur des documents élémentaires (notice d'utilisation de produits, facturiers, actes de naissances, cartes nationales d'identités ou autres papiers administratifs, etc.) ou sur des plaques d'indication (écriteau, panneaux, plaques de renseignements, etc.). Cela pourrait progressivement permettre l'apprentissage et la compréhension des langues nationales.

2-2- Modèle théorique

Le cadre théorique qui sous-tend ce travail de recherche est basé sur l'approche compréhensive de Max Weber dont le but est d'analyser le social en partant du sens que donne un acteur social (individu, groupe social, communauté, État) à ses actions/activités. Pour situer le sujet de recherche dans cette approche théorique, il est important de partir de la définition qu'il a donné aux concepts « activité/action » « et activité sociale ». Il définit l'« activité » comme un comportement humain. La nécessité de compréhension découle de l'orientation rationnelle du comportement de l'acteur social. Weber distingue quatre (04) types d' « activités ». Il s'agit de l'activité « rationnelle en finalité » (établissant un rapport entre des moyens et des fins) ; l'activité « rationnelle en valeur » (qui subordonne la rationalité en finalité à une valeur de référence) ; l'activité « rationnelle par affectivité » (dépendant directement des émotions) et l'activité « rationnelle par tradition » (reposant sur la tradition).

Lorsqu'on croise ce contenu théorique avec le sujet de recherche, on perçoit la promotion des langues comme une « activité sociale ». Pour comprendre les raisons qui motivent une telle initiative, la démarche compréhensive implique que l'on parte de la signification que l'acteur social (État/ privé) lui donne. La promotion des langues nationales devient une activité sociale dans la mesure où elle se rapporte aux comportements observés dans la société. Il nous revient donc d'interroger et d'analyser les motivations, les intentions, les valeurs et croyances qui stimulent l'État/privé à adopter cette activité.

Dans ce cadre, il a été fait recours à ces deux catégories d'activités citées ci-dessus, qui nous semble pertinentes par rapport au sujet. Ces catégories d'activités nous permettent d'analyser la portée de cette activité en termes de priorité stratégique au niveau de l'Etat à travers le rapport entre les moyens investis ou prévus et les finalités. Dans ce même sillage, il est possible d'analyser le cadre de référence dans lequel se situe cette action pour apprécier la valeur sociale qu'elle porte.

2-3- Problématique

La question des langues nationales préoccupe bien des chercheurs depuis plusieurs décennies car aucun vrai développement endogène et durable n'est possible si les réalités socioculturelles des populations concernées ne sont pas prises en compte. Il est généralement admis, que les langues nationales des populations jouent un rôle déterminant dans la transmission et la promotion des valeurs endogènes car la langue est le véhicule de la culture. Au Bénin, le français est carrément la langue de communication dans certains ménages. L'enfant qui se hasarde à parler la langue maternelle est tout de suite rappelé à l'ordre par des punitions. Conséquence, les enfants naissent et grandissent chez eux sans pouvoir communiquer dans leur langue. A ce sujet, (Poth, 1990), affirme que « *les psychologues nous ont clairement montré que refouler chez un enfant le parler maternel est extrêmement nocif pour le développement de ses activités cognitives. On nuit de la sorte à l'épanouissement ultérieur de ses facultés d'expression dans la langue non-maternelle qu'il sera amené à apprendre par la suite, car, poursuit-il, c'est bien la langue maternelle (...) qui garantit le décollage intellectuel dès le début de la scolarité, c'est elle qui lui apporte cet élément fondamental d'équilibre sans lequel il s'atrophie, c'est elle qui lui fournit la possibilité de verbaliser sa pensée et de s'intégrer harmonieusement dans le monde qui l'environne* ». Le français met donc en péril les langues nationales que seules les initiatives pointues de promotion peuvent sauvegarder (Assogba, 2013). A cet effet, des textes fondamentaux, décrets et arrêtés en passant par les déclarations politiques ont montré la place

qui devrait être les leur dans le firmament linguistique du Bénin. On peut citer entre autres :

- *le discours-programme du 30 novembre 1972*, qui stipule qu'« *il est nécessaire de rompre avec le carcan d'étouffement de nos valeurs culturelles et revaloriser nos langues nationales* » ; - *la constitution du 11 décembre 1990* : stipule en son article 11 que « *toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celle des autres* ». Elle prescrit à l'Etat de promouvoir le développement des langues nationales d'inter- communication.

- *La loi N° 2003- 017 portant Orientation de l'Education Nationale en République du Benin qui dispose en son article 8 que :* « *l'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicule d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'Etat doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement dans les langues nationales aux niveaux maternel, primaire, secondaire et supérieur* ».

Chacun de ces textes juridiques pour ce qui le concerne a accordé aux langues et cultures béninoises des bases pour leur développement. Cependant dans les pratiques la promotion des langues nationales tarde à se concrétiser et le français continue de se voir dérouler le tapis rouge dans tous les domaines sociaux.

A l'école, on traite souvent des élèves d'« intellectuellement limités » ou de « retardés mentaux » à cause de leur incapacité à manier ou à se défendre dans la langue du colon qui est le français ou pire de leurs résultats scolaires. Ces affirmations ne sont pas vérifiées car plusieurs facteurs peuvent influencer sur les résultats scolaires, à savoir : le système éducatif, l'établissement fréquenté, la langue d'enseignement.

La langue revêt un caractère important voire

primordial au sein de notre société. Pour son développement sur plusieurs plans, il est donc souhaitable que toutes les initiatives en matière d'éducation et d'administration se fassent dans nos langues. Le Bénin, comme plusieurs autres Etats africains, a été colonisé par la France et a hérité de sa langue comme moyen de communication et langue de l'administration. Il est caractérisé par un plurilinguisme, conséquence logique de sa diversité ethnique et culturelle. Son héritage linguistique colonial lui a conféré l'utilisation du français comme langue officielle, langue de l'administration et langue de travail. Pourtant, la majorité de la population est analphabète « ne sachant ni lire, ni écrire le français » (UNESCO, 2011), donc exclue des débats politiques et économiques. Pourtant il faut souligner que dans l'administration et au sein des institutions étatiques, le français est plus écrit que parlé, surtout lorsque les locuteurs se reconnaissent parler la même langue nationale. Dans ces cas, pourquoi ne pas mettre en valeur les langues nationales ?

Il revient fondamentalement de chercher à comprendre les raisons d'échec des tentatives de promotion des langues nationales au Bénin jusqu'à ce jour et de rechercher les stratégies pouvant amener à leur promotion en s'appuyant sur les hypothèses suivantes :

- Les langues nationales sont un facteur important pour le développement de la nation ;
- Les actions de promotion des langues nationales menées dans le passé n'ont pas donné des résultats concluants
- Les tentatives de promotion des langues nationales sont confrontées à des obstacles sur les plans structurels, financiers, politiques, administratifs et culturels.

III- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

3-1-Nature de l'étude

C'est une étude qualitative qui se propose d'identifier les actions menées pour la promotion des langues nationales, d'analyser les problèmes auxquels cette dernière est confrontée et enfin de proposer une porte de sortie. Remarquons néanmoins que l'orientation résolument qualitative de la recherche n'exclut

nullement la quantification des données qualitatives dans un souci de complémentarité et de précision.

3-2- Population d'enquête

La population d'enquête est composée de quatre groupes cibles à savoir :

- ✓ les acteurs publics de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- ✓ les acteurs privés de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- ✓ les chercheurs ;
- ✓ les personnes ressources (les sociolinguistes ; les psychologues ; les spécialistes en planification de l'éducation).

3-3-Méthodes d'échantillonnage

Dans le cadre de notre travail, nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage non probabiliste. Elle est basée sur le principe du « choix raisonné ».

3-4- Taille de l'échantillon

Elle est constituée de :

- ✓ trois (03) acteurs publics de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- ✓ cinq (05) acteurs privés de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- ✓ Trois (03) chercheurs en éducation ;
- ✓ cinq (05) personnes ressources.

3-5- Outils et techniques d'investigation

Nous avons utilisé deux techniques essentielles à savoir : la recherche documentaire et l'entretien.

3-6- traitement et analyse des données

L'analyse des données a été possible grâce à l'analyse de contenu. La retranscription des interviews est élaborée directement sur Word 2007 de Microsoft Corporation, sur la base des versions audio des entretiens réalisés avec notre ordinateur portable. Elle tient compte de tout ce qu'a dit l'interviewé, sans modification aucune, sans interprétation ni abréviation. Ceci a permis d'obtenir les données brutes de l'enquête. Les réponses plus ou moins identiques sont classées par centre d'intérêt et sont étudiées en référence aux objectifs spécifiques. Ainsi, les réponses

aux questions de recherche constituent des éléments de vérification de problématique de la promotion des langues nationales au Bénin.

Tableau I : Tableau synthèse de la grille d'analyse.

Thèmes	Sous-thèmes	Unités de signification
Sens que revêt la promotion des langues nationales	Pour l'individu lui-même	Avantages de la promotion des langues nationales pour l'individu
	Pour la nation béninoise	Les atouts que représente la promotion des langues pour la nation
Actions en faveur des langues nationales	Actions de l'État	Toutes formes d'actes posés par l'État et pouvant mener à la promotion des langues nationales au Bénin
	Actions des privés	Toutes dispositions et actes des privés pour la promotion des langues nationales
Obstacles aux actions de promotion	Plan structurel et institutionnel	Les structures, les textes et dispositions légales
	Plan financier	Le budget alloué aux actions de promotion des langues nationales et les investissements dans les recherches sur les langues
	Plan politique	L'engagement des acteurs vis-à-vis de la promotion des langues nationales
	Plan culturel	Les pesanteurs psychosociologiques
Proposition de solutions	Plan structurel et institutionnel	Correction des textes de la république
	Plan économique	Investissement de l'Etat dans les langues nationales et dans les recherches sur les langues nationales
	Plan politique	Actions pour reconsidérer la position des acteurs face à la question des langues
	Plan culturel	Actions de promotion des richesses culturelles

IV- RESULTATS

La promotion des langues nationales regroupe trois aspects fondamentaux à savoir : l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel, l'alphabétisation en langues nationales et le développement de l'environnement lettré. Ces trois aspects revêtent un sens primordial au Bénin, que ce soit pour l'individu lui-même comme pour la nation entière. La langue est le véhicule de la culture en ce sens qu'elle transpose l'origine du locuteur

en permettant de le distinguer. Au Bénin pourtant, l'enseignement, la communication en entreprise, la technologie et la documentation se font depuis des années dans la langue française. Toutes les questions importantes relatives à la nation sont traitées dans cette langue. Cela veut dire, la culture nationale est véhiculée par le français.

Si tant est que l'essentiel de notre communication (écrite, parlée) se fait dans une autre langue que la nôtre, nous devons nous

attendre à ce que nous constatons aujourd'hui ! En effet la société reproduit presque intégralement le modèle occidental à travers les faits et gestes. Le parent qui interdit à son enfant de s'exprimer dans sa langue maternelle et exige de lui le Français ne doit pas s'étonner de son comportement contraire à la norme de la société africaine. La question du tutoiement en français familier et du vouvoiement signe de respect chez les fon (Bénin) l'exprime bien. Il faut donc une action de promotion des langues nationales pour permettre à chaque individu, à chaque Béninois de s'approprier sa culture afin de s'identifier, de faciliter son identification et l'acquisition aisée du savoir. Dans le domaine de la scolarisation, alphabétiser un enfant dans sa langue maternelle donne globalement d'excellents résultats, alors qu'imposer d'entrée de jeu la scolarisation dans une langue étrangère est un abrutissement et un abêtissement de l'individu menant souvent à l'échec. La Banque Mondiale elle-même l'affirme dans le Sourcebook for Poverty Reduction Strategies (2001), en reprenant un rapport de l'UNICEF de 1999 : « *De nombreuses recherches montrent que les élèves apprennent plus vite à lire et à acquérir de nouvelles connaissances lorsqu'ils ont reçu un premier enseignement dans leur langue maternelle. Ils apprennent également plus rapidement une seconde langue que ceux qui ont d'abord appris à lire dans une langue qui ne leur était pas familière* ».

C'est justement ce qu'illustrent les linguistes Thomas et Collier, 1997 à travers des études à grande échelle effectuées sur le sujet. Ils ont constaté que les élèves issus de minorités linguistiques ayant reçu à l'école primaire l'enseignement le plus poussé dans la langue maternelle avaient aussi les meilleurs résultats... dans la langue nationale lors des tests nationaux standardisés menés dans les lycées. Ces résultats sont limpides, et l'on pourrait même dire qu'ils sont une simple question de bon sens, même si certains peinent encore à les admettre. Et il est bien dommage que ces données ne soient pas mieux prises en compte car la réussite à l'école conditionne les chances d'amélioration du niveau de vie de millions d'enfants : une alphabétisation réussie est en effet leur meilleur atout pour ne pas être

les laissés pour compte de la mondialisation.

Les recherches menées dans le cadre de ce travail révèlent d'abord que la promotion des langues nationales, c'est l'*appropriation de la culture par les nationaux*. Ce n'est plus ici une question de volonté. La promotion des langues nationales devient une nécessité car la perte de notre culture conduit indubitablement à celle de notre identité. La promotion des langues nationales conduirait donc à la sauvegarde de notre identité. Rappelons qu'ensuite elle constitue avant tout un *droit de l'homme, un droit pour chaque individu de savoir lire et écrire dans sa langue*. C'est d'ailleurs ce que stipule l'article 11 de la constitution du 11 décembre 1990 : « *Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture, tout en respectant celle des autres. L'État doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication* ». Promouvoir les langues nationales serait donc promouvoir les droits de l'homme. Pour que cette promotion soit effective, il faut que nos langues nationales soient utilisées dans toutes les situations de communication.

De plus la promotion des langues nationales est un enjeu de taille pour la société. C'est aussi un facteur de développement car aucun pays ne s'est jamais développé dans la langue de l'autre. Elle est enfin une condition et l'une des conditions importantes pour assurer la qualité de la formation donnée aux apprenants. *Quand on parle de qualité de la formation également, c'est une ouverture sur les questions de développement de notre société parce que le développement se fait avec les êtres humains, à partir des préoccupations des êtres humains, prend en compte leur avis, les solutions des personnes concernées et les moyens par lesquels on peut accéder à ces revendications actuelles*. Il est donc clair qu'aucun développement ne peut être amorcé si nous continuons à communiquer dans la langue de l'autre.

- actions en faveur de la promotion des langues nationales

Concernant les actions menées en faveur de la

promotion des langues nationales, les points de vue sont assez divergents sur l'intervention de l'Etat ou des privés. Les sujets abordés d'une part pensent que les actions de l'Etat portent essentiellement sur six langues (les langues de post alphabétisation) ; parce que la constitution stipule que l'Etat doit se charger de la promotion des langues d'inter communication. Cela permet la vulgarisation de ces langues afin de faciliter leurs connaissances par leur introduction dans le système éducatif à des fins expérimentales. L'alphabétisation contribue à la promotion des langues nationales tout comme les radios locales qui font la promotion de celle-ci sous forme orale.

Depuis la révolution de 1972 et même avant, l'action d'alphabétisation a commencé avec les actions liées au coton et à la production agricole. Un certain nombre de stratégies ont été mises en place pour permettre aux paysans de commercialiser leur produit. Pendant que les privés de leur côté ont d'abord agi dans le domaine de l'alphabétisation par la création et la formation de petits groupes d'alphabétisation dans les églises afin de faciliter la compréhension de la bible ou des sermons. Les groupements de femmes menant des activités génératrices de revenus ont aussi bénéficié de leur soutien dans l'orientation de leurs activités et l'accroissement de leurs revenus. De plus l'élaboration des documents didactiques est en grande partie subventionnée par les organismes indépendants comme l'UNESCO, la coopération Suisse,... Ces documents ont énormément contribué à l'alphabétisation en langue nationale car il faut nécessairement des documents de base et d'accompagnement pour une alphabétisation réussie. Il faut enfin souligner que le plus important, ce sont les recherches faites sur les langues et ces recherches ne peuvent se faire que si on en a le profil. Plusieurs personnes s'intéressent à la question de la promotion des langues nationales et font à leur niveau ce qu'ils sont en mesure de faire et ceux généralement avec l'appui des linguistes mais les linguistes à eux seuls ne peuvent pas régler le problème de la promotion des langues nationales parce que les résultats des recherches effectuées doivent servir à produire des documents didactiques. La

production de ces documents didactiques ne peut pas être le fruit du travail d'un seul individu mais le travail d'une équipe multidisciplinaire et il faut même à certains niveaux aller au-delà des lettres et sciences humaines.

Notre enquête révèle d'autre part que *l'Etat béninois n'a pas fait beaucoup d'efforts*, mais il faut préciser que c'est pendant la courte période révolutionnaire que l'alphabétisation a vu le jour et se faisait dans les rues à telle enseigne que *le feu Président Mathieu Kérékou a fait ériger le ministère de la culture et de l'alphabétisation* afin de la rendre plus formelle. L'article 3 de la loi fondamentale de 1977 stipule que le Bénin est un pays unifié et multinational où chaque nationalité a le devoir de développer sa langue et sa culture. L'Etat doit donc aider les nationalités qui ne sont pas fortes dans le processus. Ainsi, « *Des commissions de langue sont constituées un peu partout sur le territoire ; (...) mais chacun défend d'abord sa langue* ». Aussi est-il qu'« *on a l'impression qu'on en parle mais qu'on n'est pas fondamentalement prêt. On a peur et cela peut être aussi lié à notre éducation. On est resté moulé dans un système où nous avons appris à nous maîtriser. Mais nous n'avons pas confiance en cela et nous avons tendance à rejeter, à ranger aux oubliettes, tout ce qui nous détermine en tant que société et en tant que population. Nous n'avons que cette fâcheuse habitude de n'apprécier que les choses qui viennent d'ailleurs, alors que si nous même nous n'apprécions pas ce qui vient de chez nous, il serait difficile aux autres de l'apprécier* ». Même si les actions sont menées pour la promotion des langues nationales, le problème fondamental reste le manque de volonté des béninois et la peur d'oser.

- Obstacles aux actions de promotion des langues nationales

Ils sont de plusieurs ordres, les obstacles qui freinent la promotion des langues nationales au Bénin. Au plan structurel, nos recherches révèlent que *le ministère, le volet alpha qui est supposé s'adresser aux 10 millions de personnes que nous formons est logé dans l'immeuble du ministère chargé du tourisme*. Est-ce à dire que l'Etat ne taille pas assez

d'importance à la promotion des langues nationales ? Toujours est-il que quand on fait le tour des structures en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, rares sont celles dont les dénominations sont inscrites en langues nationales. Quel exemple donnent ces structures en termes de promotion des langues ? En quoi est donc utile l'alphabétisation si les alphabétisés ne trouvent pas de cadres de réinvestissement de leurs acquis ? Comment ces structures pourront-elles se rapprocher des populations à la base et être à leur écoute ?

Au plan institutionnel, il faut dire que la volonté y est mais il reste l'engagement, l'adhésion de l'élite béninoise. L'attitude de l'élite béninoise vis-à-vis des langues nationales. Les textes fondamentaux portent en eux un obstacle important aux actions de promotion. La constitution béninoise à l'alinéa 6 article 1 stipule que *la langue officielle du Bénin est le Français*. Cela montre que, quel que soit ce qui se fera en matière de promotion des langues nationales, si les textes ne sont pas revus, on ne pourrait atteindre les résultats escomptés. En effet, le français continuera de s'imposer à tous les services officiels de l'État (organes de gouvernement, administrations, tribunaux, registres publics, documents administratifs, etc.) ainsi que dans toutes les formes de communication entre l'Administration et les populations.

La loi n° 2010-33 du 3 janvier 2011 portant règles générales pour les élections en République du Bénin dispose en son article 58 que *Les membres du bureau de vote doivent être titulaires au moins du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou d'un diplôme équivalent. Le président du bureau de vote doit être choisi parmi ceux qui ont :*

- le niveau d'instruction le plus élevé ;
- le plus d'expérience en matière électorale ;
- le plus de connaissance des lois électorales.

Les résultats de nos recherches révèlent qu'il revient à dire que si à Sèmèrè ou à Tindji par exemple on ne trouve pas quelqu'un capable de lire et écrire le français on peut chercher

quelqu'un d'ailleurs. Comment l'alphabétisation est mise en application dans ce cas ? Il va s'en dire que la maîtrise de nos langues importe peu ou encore qu'elle ne nous permet pas de servir notre pays. Qu'en est-il des finances ?

Au plan financier, le budget qui est alloué aux actions d'alphabétisation et de promotion des langues nationales est un budget insignifiant (*moins de 1 % du budget alloué au secteur de l'éducation*) et rares sont les communes qui disposent même d'un budget réservé à l'alphabétisation. Au plan politique, le gros problème reste la question de volonté politique ; on a l'impression qu'elle n'est pas suffisamment affirmée. Au niveau culturel, il reste le problème des pesanteurs psychosociologiques. L'alphabétisation en langues nationales ne permet pour le moment d'accéder à aucun emploi que celui d'animateur/facilitateur, de superviseur de centre d'alphabétisation ou de coordonnateur communal d'alphabétisation (CCA). Ce qui fait que les gens ne perçoivent pas l'utilité ou la nécessité d'abandonner le français pour apprendre les langues nationales.

CONCLUSION

Cette recherche a réalisé un état des lieux de la promotion des langues nationales qui représentent l'un des facteurs importants pour le développement du Bénin. Cet objectif général est décliné en des objectifs spécifiques qui se présentent comme suit : (1) montrer l'intérêt pour la nation béninoise à promouvoir ses langues nationales ; (2) identifier les actions de promotion des langues nationales menées dans le passé ; (3) analyser les problèmes liés à la promotion des langues nationales. Le modèle théorique utilisé pour analyser le sujet de recherche est celui de Max weber (1922). Ce modèle a fourni des concepts pour, analyser la portée de la promotion des langues nationales en termes de priorité stratégique au niveau de l'État comme des privés à travers le rapport entre les moyens investis ou prévus et les finalités. Dans ce même sillage, il nous a été possible d'analyser le cadre de référence dans lequel se situe cette action pour apprécier la valeur sociale qu'elle porte. Par rapport aux différents objectifs, il est important de rappeler les

résultats majeurs atteints.

D'abord, la promotion des langues nationales est un facteur de développement, un enjeu de taille pour la société, un droit pour le peuple de savoir lire et écrire dans sa langue, un moyen pour chaque individu de s'approprier sa culture et l'une des conditions importantes pour assurer la qualité de la formation donnée aux apprenants. Ensuite, des actions d'alphabétisation, de recherche dans le domaine des langues, de formation en linguistique, d'élaboration de document didactique et de création de ministères ont été menées par l'État comme par les privés. Mais certains pensent que l'État ne s'investit pas assez dans la promotion des langues comme le privé. Les actions de l'État selon eux, se limitent principalement à la prise de décisions administratives dont il ne suit pas l'application. Les problèmes que

rencontrent enfin les actions de promotion des langues nationales, sont plus d'ordre structurel et institutionnel que financier. Néanmoins, des problèmes subsistent aussi bien au plan politique que culturel. Il est bien tard, mais il n'est pas trop tard. Il faut augmenter les moyens qui sont consacrés à la promotion de ces langues, les sauver, avant que l'on ne s'aperçoive que nous avons laissé sombrer l'une des grandes richesses culturelles du Bénin.

Il ressort donc que le développement des langues nationales est un des piliers importants pour amorcer le progrès du Bénin. Il urge donc que les autorités à divers niveaux prennent des décisions strictes à travers le choix, l'imposition d'une langue nationale officielle afin de faciliter l'échange, l'écoulement des biens et services, gage d'une économie prospère et rayonnante.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ADJADOHOUN, R. (1991), *Problématique de l'adaptation des langues nationales aux savoirs modernes*. Mémoire de maîtrise de linguistique l'UNB, 113p.
2. ADJERAN, M. (2012). *Elément de terminologie sociolinguistique*. Cotonou : o l a éditions, 80p.
3. ADJIBODOU, A. (2006), *L'enseignement/apprentissage en langues nationales : une alternative au renforcement des compétences intellectuelles pour un développement durable* mémoire de DEA de linguistique.
4. ANDRE, G. (2007), Une analyse des politiques éducatives, linguistiques et culturelles postcoloniales au Burkina Faso in *études et essais n°186 École, langues, cultures et développement*, p. 221-247.
5. AHODEKON, C.S. (2008), Usage et enseignement des langues nationales au Bénin : contribution au développement et conséquences pour la planification linguistique. In *Ann. Université de Lomé*, sér. Lett., tome XXVIII-2, pp 43-51.
6. AHODEKON, C.S. (2013), *La problématique de la gestion et du financement du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Bénin*. Mémoire présenté dans le cadre du Programme de formation approfondie en planification et gestion de l'éducation 2012/2013 de l'IPE
7. BABA-MOUSSA, A.R. (2013). Alphabétisation et éducation en langues nationales dans les politiques globales de l'éducation au Bénin : valeurs, principes d'actions et stratégies d'acteurs in *cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs n°12*, p. 111-131 ;
8. BAUDIN, A. (1992), Le laboratoire des jeunes années. La langue de la construction des savoirs. in *Diagonales n° 21*, p. 36.
9. CALVET, L.-J. (1992), Les langues nationales à l'école : un débat passionné, un serpent de mer. in *Diagonales n° 21*, Dossier coordonné par Niang M. et Ploquin, F., janvier-février 1992, Revue trimestrielle, Tunis, EDICEF, pp. 22-24.

10. DEHA, J-J. (2006), *Lire et compter en fongbé, pour ceux qui savent lire le Français*. Cotonou : Alliance biblique du Bénin, 89p.
11. GUEYE, P. (2010), *Analyses des blocages de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement élémentaire formel au Sénégal : étude dans la commune de Fatik*. Mémoire pour l'obtention du master I en lettres et sciences humaines à l'université Gaston Berger de Saint-Louis. 65p.
12. KADI, K. (2013), *Étude comparative des élèves issus de parents instruits et analphabètes du Collège d'Enseignement Général de Djègan-Kpèvi de la ville de Porto-Novo*. Mémoire pour l'obtention de la maîtrise en Sciences et Techniques des Activités Socio-éducatives, INJEPS Porto-Novo. 78p.
13. TCHITCHI, Y.T et al (2009), *Langues et Politiques de Langues au Bénin*. Cotonou : ablodé, 194p.
14. TCHITCHI, Y.T., YÉBOU, E., HOUESSOU, V. & FOLLY, M. (2010), Intégration-utilisation et introduction des langues africaines dans le système éducatif au Bénin, des mots ou des maux ? 5^{ème} GANAA-Atelier international pour ALUMNI et ALUMNA, université Cheikh Anta Diop de Dakar, 14p
15. ZEPHIRIN, T. C. (2009), Alphabétisation, langues nationales et éducation des adultes en Afrique : Réflexions pour une nouvelle dynamique. In Tchitchi, T. Y. *Langues et politiques de langues au Bénin*. Cotonou : les Presses de Nicopido Sarl. pp 139-166.
16. WEBER, M. (2011), De la sociologie compréhensive», *Les cahiers psychologie politiques* n°19, cahiers psychologie politique/index.php?id=1950.